

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE**

### **1) INSCRIPTIONS :**

Elles se font sur le site internet de la Commune : [www.jura-foncine.com](http://www.jura-foncine.com)

En fonction du nombre de places disponibles.

**Au plus tard 48 heures à l'avance.**

**En cas d'absence de l'enfant, l'inscription devra être annulée sur le site Internet 48 heures à l'avance.** Toute absence non annulée sera facturée.

#### **A. Dossier d'inscription :**

Le dossier d'inscription est validé par le maire ou son représentant désigné, et doit contenir les documents suivants :

- Une fiche sanitaire de liaison et de renseignements
- Une photocopie du dernier relevé d'imposition
- Le coupon signé, validant l'acceptation du règlement intérieur par la famille.

Ce dossier doit être déposé **avant la première participation** de l'enfant.

#### **B. Inscriptions particulières :**

- Accueil des enfants HANDICAPÉS : Les demandes seront étudiées par le Maire au cas par cas

- RÉGIMES ALIMENTAIRES SPÉCIFIQUES : Le personnel devra respecter le protocole d'accueil relatif au panier fourni par la famille

### **2) FONCTIONNEMENT ET HORAIRES :**

A partir du moment où votre enfant est inscrit pour le repas de la journée, il est pris en charge à la sortie de la classe (11h25 à l'école primaire, et 11h35 à l'école maternelle) jusqu'à 13h30 : **Il n'y a ni départ, ni arrivée d'enfant entre ces horaires.**

Les enfants de la maternelle sont accompagnés à l'aller et au retour de la cantine par le personnel responsable.

Pour des raisons éducatives et d'hygiène, chaque enfant devra apporter une serviette de table pour la semaine et une brosse à dents. Des casiers individuels sont prévus pour le rangement.

### **3) FACTURATION :**

**Tarif : de 5,50 € à 6,50 €** (en fonction des revenus)

La facturation se fait par période scolaire, aux petites vacances.

La famille reçoit une facture directement au domicile, et règle à la Trésorerie de Champagnole.

**4) ASSURANCES :**

La Mairie souscrit une assurance pour garantir la responsabilité professionnelle du personnel.

Les locaux sont garantis par la municipalité.

Les parents doivent contracter une assurance « responsabilité civile et individuelle » pour les enfants.

**5) EXCLUSION de la CANTINE :**

Tout manquement à ce règlement intérieur, ou manque de respect envers le personnel ou le matériel, sera suivi de l'exclusion temporaire ou définitive de votre enfant.

✂.....

**COUPON-RÉPONSE**

Je soussigné(e)(1) .....déclare

avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine.

Je m'engage à le respecter et à informer mon ou mes enfants(s)

(2)..... des dispositions qu'il contient.

Fait à ....., le .....

**Signature des parents**

*(1) Inscrire vos nom et prénom*

*(2) Inscrire le(s) prénom(s)*